

## En bref

### Coup de froid au tribunal de Draguignan

Il n'y a guère que la statue de Marianne, dans la salle de la cour d'assises du Var, qui reste de marbre. Partout ailleurs, dans le tribunal de grande instance de Draguignan, on se gèle. Depuis deux longues semaines, la faute à une panne du chauffage central. Depuis, les magistrats, personnels et avocats ont ressorti leur petite laine. Dans les geôles du petit dépôt, les détenus sont placés à trois par cellule, pour bénéficier d'un peu de chaleur humaine. Quant aux justiciables, pas informés de cet incident, ils attendent leur comparution en tremblant. Mais pas de peur.

Quand le chauffage sera-t-il réparé? Deux semaines, deux mois? Les plus pessimistes ont pris les devants, et apporté de chez eux des chauffages d'appoint.

G. D.

# Un administrateur a été désigné pour ramener la sérénité à la pagode

## FRÉJUS

Après une occupation contestée, une nouvelle assemblée générale de l'association sera organisée dans un délai de deux mois

La première chambre civile du tribunal de grande instance de Draguignan a vidé hier son délibéré dans l'affaire de la pagode bouddhique de Fréjus, dont l'occupation est contestée. Comme l'avaient demandé les membres laïcs de l'association bouddhique franco-vietnamienne à l'audience du 2 octobre dernier, la présidente du tribunal a désigné M<sup>e</sup> Xavier Huertas comme administrateur ad hoc de l'association. Il devra convoquer dans un délai de deux mois, une assemblée générale de l'association, afin de désigner les membres du conseil d'administration et ceux du bureau.

### Conflit de légitimité

La présidente a par ailleurs annulé les deux assemblées



Le tribunal des référés avait ordonné la réintégration, des sept moines bouddhistes, après leur expulsion le 18 avril. (Photo doc. Carola Czernacki)

générales contestées des 8 mars et 4 avril. C'est précisément cette assemblée du 4 avril qui avait mis le feu aux poudres à la pagode. Les membres laïcs

estimaient qu'elle avait été convoquée dans des conditions irrégulières, sans qu'ils y soient conviés. Un nouveau conseil d'administration y avait été désigné, et la démo-

stration de l'association avait été changée en "Centre Bouddhique pagode Hong Hien". Auparavant, l'assemblée générale ordinaire, qui s'était tenue le 15 février 2009,

s'était terminée dans la confusion, les membres laïcs n'acceptant pas la mainmise des moines bouddhistes sur la pagode. En réaction, MM Paul Salmon et Bernard Fuch, à la tête de ces laïcs, qui se trouvaient historiquement à l'origine de l'association, avaient de leur côté convoqué une assemblée générale le 8 mars 2009.

S'estimant évincés de l'ultime assemblée du 4 avril, ils avaient décidé d'expulser les bonzes de la pagode le 18 avril. Depuis, la réintégration des moines et des moniales a été ordonnée par le tribunal des référés le 23 septembre dernier.

Il semble que la querelle des laïcs et des religieux soit loin d'être éteinte. Peut-être l'administrateur judiciaire parvendra-t-il à ramener un peu de "zénitude" dans la pagode de Fréjus.

G. D.